

3- A la sortie

Je sors aujourd'hui : mon ordonnance a-t-elle changé ?

- Le médecin rédige votre ordonnance de sortie en tenant compte de votre état général actuel.
- Cette prescription peut être différente de celle de votre entrée.
- Il est important de respecter votre traitement ; ne prenez pas d'autres médicaments sans avis médical (notamment ceux que vous aviez avant votre hospitalisation).



N'hésitez pas à poser des questions sur les nouveaux médicaments prescrits et ceux qui ont été arrêtés.

Mes médicaments apportés me seront-ils rendus à la sortie ?

- Oui. L'infirmier(e) vous rend les médicaments que vous lui avez remis à l'entrée. **N'hésitez pas à les demander, en cas d'oubli.**
- Avec votre accord, les médicaments arrêtés par le médecin pourront être détruits par l'hôpital.

4- De retour à mon domicile

Si j'ai des questions...

- Votre médecin traitant pourra y répondre.
- Vous pouvez également demander conseil à votre pharmacien.
- Avant de prendre un nouveau médicament, informez-vous auprès de votre médecin ou de votre pharmacien.



Vous allez être hospitalisé(e) et vous avez des questions concernant vos médicaments : voici quelques réponses



1- Je vais être hospitalisé(e)

Que dois-je prévoir pour mon traitement ?


- Vous devez apporter votre (ou vos) dernière(s) ordonnance(s) ainsi que vos médicaments personnels.
- Signalez au médecin les médicaments que vous prenez sans ordonnance (automédication, homéopathie, phytothérapie ...).

2- Pendant mon hospitalisation

Que dois-je faire de mes médicaments ?



- Afin d'éviter tout risque en rapport avec les prescriptions de l'hôpital, nous vous proposons de remettre vos médicaments personnels à l'infirmier(e) le jour de votre arrivée.
- Ils vous seront restitués le jour de votre départ.
- Pendant votre hospitalisation, les médicaments seront fournis par l'hôpital. Dans des cas exceptionnels, vos médicaments personnels pourront être utilisés, vous en serez informé(e).



N'hésitez pas à poser des questions sur vos médicaments.

Evitez tout risque d'erreur ou de mélange entre vos médicaments habituels et ceux prescrits par les médecins de l'hôpital.

Pourquoi les médicaments que l'on me donne à l'hôpital sont-ils différents de ceux que je prends habituellement ?



- Le médecin du service adapte votre traitement à votre état de santé ; par conséquent, la forme, le nombre et la présentation des médicaments que l'on vous donne peuvent être différents.
- De plus, les médicaments génériques sont disponibles à l'hôpital ; il est donc possible que certains de vos médicaments habituels soient remplacés par des génériques.

Est-ce que je peux prendre les médicaments que mon entourage m'apporte ?



- Non : il est très important de ne pas prendre d'autres médicaments que ceux prescrits par le médecin de l'hôpital, ainsi que des médicaments homéopathiques ou à base de plantes sans le signaler.
- En effet, des interactions entre les différents médicaments peuvent exister et risquent d'entraîner de graves complications.

Je n'arrive pas à avaler mes médicaments : que dois-je faire ?

- Si vous n'arrivez pas à avaler un comprimé trop gros ou une solution buvable qui a très mauvais goût, parlez-en au médecin ou à l'infirmier(e). Il peut exister d'autres présentations plus adaptées à vos besoins.



Pourquoi dois-je prendre des médicaments contre la douleur lorsque je n'ai pas mal ?

- Les prises de médicaments anti-douleur sont réparties tout au long de la journée pour une efficacité continue.
- Il est indispensable de respecter les doses, les heures de prise et la durée du traitement pour une efficacité maximale, même en l'absence de douleur.
- Si la douleur persiste, n'hésitez pas à en parler à votre médecin.